

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
VILLE D'OSNY

ARRETE n°379/2023/VOI
OBJET : Installation base vie

Le Maire d'OSNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-2,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R211-25 et suivants, R417-10 et suivants,

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

CONSIDERANT la demande de la société COCHERY IDF reçue le 4 juillet 2023, intervenant pour le compte de la commune d'Osny afin d'exécuter des travaux d'aménagement de la plaine des sports sur la chaussée Jules César à OSNY,

CONSIDERANT que le stationnement doit être réglementée pour assurer l'exécution de ces travaux dans de bonnes conditions,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Durant la période du 24 juillet 2023 au 31 mars 2024, l'entreprise COCHERY IDF est autorisée à occuper le parking du BMX, chaussée Jules César à Osny pour l'installation de la base vie.

ARTICLE 2 :

Lorsque l'utilisation du trottoir sera rendue impossible ou dangereuse, l'entreprise devra prendre toutes dispositions pour obliger les piétons à emprunter le trottoir opposé en toute sécurité.

ARTICLE 3 :

Les panneaux indiquant ces restrictions seront apposés par la pétitionnaire, la société COCHERY ILE DE FRANCE - Chemin du Parc - 95480 PIERRELAYE.

Tél : 01 34 18 39 26 – Mail : pierrelaye@eurovia.com.

ARTICLE 4 :


Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux et seront transmises aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de CERGY, le Chef de la police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le 10 juillet 2023

Jean-Michel Levesque,


Maire

